

TABLEAU D'AVANCEMENT SPECIAL 2024
SOUS-OFFICIERS

DÉCISION N° 231209 /ARM/RH-AT/B.CHANC/JO-BO PORTANT
INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT SPECIAL AU TITRE DE LA
PROMOTION FONCTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2024 DE SOUS-
OFFICIERS D'ACTIVE GÉRÉS PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'ARMEE DE TERRE
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires servant à titre étranger ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires engagés ;

Vu l'instruction n° 11030/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 11 février 2021 relative à l'avancement des sous-officiers de l'armée de terre

SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT SPECIAL POUR LE
GRADE SUPÉRIEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 LES SOUS-OFFICIERS
DÉSIGNÉS CI-APRÈS :

I. SOUS-OFFICIERS AUTRES QUE CEUX SERVANT À TITRE ÉTRANGER OU AU TITRE DE LA BRIGADE DE SAPEURS POMPIERS DE PARIS.

1.1 Sous-officiers de carrière

1.1.1 Pour le grade de major.

Les adjudants-chefs :

1	8840050017	Nicolle	GRH	ADMSE
2	9059023882	Leveque	INF	INF
3	9090030025	Voinier	SIC	TRS
4	9057010962	Merandi	INF	INF
5	9113030080	Boursier	EMP	ART

Ce fascicule contient 2 pages, numérotées de 1 à 2.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général de corps d'armée Marc Conruyt
directeur des ressources humaines de l'armée de terre

